

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 09 MARS 2016

L'an **deux mille seize** et le **neuf** du mois **de mars à 17 heures et 02 minutes**,
Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **03 mars 2016**.

Date d'affichage : **03 mars 2016**.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Armel AÏTA - Henri COSENZA – Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –
Lionel VOGEL –

Absent excusé :

M. Denis MALOSSANE –

Absent représenté :

M. Bernard BATIFOULIER, donne pouvoir à M. Armel AÏTA –

Secrétaire de séance : M. Armel AÏTA –

DELIBERATION N° 2016/05

Pour : 09

Contre : 00

Abstention : 00

OBJET : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015 – 2018 (CEJ)

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), signé en 2011, est arrivé à son terme.

Il ajoute que la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute Provence (CAF), en collaboration avec les communes de ROUMOULES, SAINTE CROIX DU VERDON et MONTAGNAC – MONTPEZAT, proposent un nouveau contrat afin de co-financer les actions favorisant le développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Il précise que ces aides concernent :

- l'accueil enfance à la crèche multi accueil « La Marelle Enchantée » ;
- l'accueil et le pilotage jeunesse au Centre de Loisirs Sans Hébergement « La Rabassière » (CLSH).

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'objectifs et de financement concernant la prestation de service : Contrat Enfance Jeunesse pour les trois communes concernées.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement concernant la prestation de service : Contrat Enfance Jeunesse pour les communes de Roumoules, Sainte Croix du Verdon et Montagnac – Montpezat, telle que proposée par la CAF et présentée par Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer cette convention d'objectifs et de financement et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO